

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Décision n° DEC070116116

Publié le 19/06/2023

ID : 085-200054260-20230616-DEC070_2023-AU

Département de LA VENDÉE
Commune d'ESSARTS EN BOCAGE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE

L'an deux mille vingt-trois le seize juin,

Le Maire d'ESSARTS EN BOCAGE,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n° 36/2020 du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget",

Vu la décision n°DEC054EEB100523 prise en date du 10 mai 2023 attribuant les lots 1 à 9 des marchés de travaux pour la construction du nouveau siège de la commune déléguée de Sainte-Florence,

Vu la décision n°DEC059EEB260523 prise en date du 26 mai 2023 attribuant le lot 10 des marchés de travaux pour la construction du nouveau siège de la commune déléguée de Sainte-Florence.

Considérant qu'il convient de rectifier la rédaction de l'article 5.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières du marché précité où il est indiqué que « Les prix sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de 01/02/2022 ; ce mois est appelé « mois zéro » » par voie d'avenant.

Considérant qu'il convient de fixer le « mois zéro » prévu dans l'article 5.2 du CCAP au mois d'avril 2023 soit celui de la remise des offres.

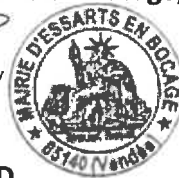
Monsieur le Maire décide de valider les avenants n°1 des lots 1 à 10 ayant pour objet la modification du « mois zéro » sans changer les autres conditions des marchés.

Fait à Essarts en Bocage, le 16 juin 2023

Le Maire d'Essarts en Bocage,

Signé électroniquement par : Freddy
Riffaud
Date de signature : 17/06/2023
Qualité : Maire de Essarts en
Bocage

Freddy RIFFAUD



Certifié exécutoire par le Maire
le 19/06/2023
Publié le 19/06/2023
Reçu par le Représentant de l'Etat
le 19/06/2023